

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-2092

présenté par  
M. Ardouin

-----

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Presse et médias	3 500 000	0
Livre et industries culturelles	0	3 500 000
<b>TOTAUX</b>	3 500 000	3 500 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les radios associatives sont absolument essentielles en termes d'accès à la culture, à l'art et à la presse pour les Français. Il est indispensable de les soutenir pour maintenir et développer le dynamisme dans nos territoires, d'autant plus qu'elles sont un exemple de l'esprit d'engagement associatif et bénévole de nos concitoyens. Le gouvernement et la majorité ont, dans cet esprit, abondé le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale pour prendre en compte ce besoin et l'augmentation du nombre de radios.

Cet amendement vise à augmenter de 3,5 millions d'euros les crédits de cette action pour soutenir les radios associatives en considération de la crise sanitaire, notamment pour sauvegarder leurs emplois. Ce montant est l'estimation des besoins cumulés des structures réalisés par la confédération nationale des radios associatives.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédits :

- diminue de 3 500 000 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 01 « livre et lecture » du programme 334 « livres et industries culturelles » ;
- augmente de 3 500 000 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 06 « soutien à l'expression radiophonique locale » du programme 180 « Presse et médias ».